

**Délibération du Conseil d'Administration  
du CCAS de FEYTIAT**

L' An deux mil vingt cinq le 03 février, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni à dix huit heures en session ordinaire à la Maison de la Famille et de la Petite Enfance de Feytiat, salle Pierre Doré, sous la Présidence de Madame Catherine GOUDOUD.

Nombre de membres en exercice : dix sept  
Date de convocation : 24 janvier 2025

**PRÉSENTS :**

Messieurs : CHAUMON, MELLIER, BATIER.

Mesdames : COULAUD, GOUDOUD, BONICHON, LEPAGE, BARRIÈRE,  
BOISSONNEAU, BODEN, LEPETIT.

**ABSENTS EXCUSES :**

Messieurs : CHASSAIN.

Mesdames : VANNIER, CHERBEIX, GABOUTY, DORE, BRACHET.

**OBJET : AIDE A LA RESTAURATION SCOLAIRE, A L'ACCUEIL DE LOISIRS ET  
AUX TRANSPORTS SCOLAIRES 2023/2024**

Madame la Vice-Présidente indique aux membres du Conseil d'Administration que des dossiers de demandes d'aides aux familles pour la restauration scolaire, l'accueil de loisirs et les transports scolaires sur Feytiat ont été étudiés en fonction de la délibération du 21 octobre 2008, de l'avenant N°1 du 06 juillet 2010, de l'avenant N°2 du 05 juin 2012.

L'aide est accordée sur les factures de plus de 8 euros.  
Cette aide sera systématiquement supprimée en cas de non-paiement de la facture précédente.

Après délibération le Conseil d'Administration a pris la décision suivante :

**Pour l'année scolaire 2024 - 2025 :**

- 2 familles non aidées.
- 1 famille aidée à 50 %.
- 3 familles aidées à 75%.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré le 03 février 2025

La Vice-Présidente



Catherine GOUDOUD

D2025CCAS03